

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

SONT ABSENTS

Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Avis de motion
 - 2.1. Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024
3. Projets de règlements
 - 3.1. Projet de Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024
4. Période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents..

2023-12-426

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h.

ADOPTÉE

2. AVIS DE MOTION

2023-12-427

2.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2024 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur *Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024* visant à prévoir les règles relatives au paiement des taxes municipales, à la tarification et aux compensations pour l'année 2024 et dont l'entrée en vigueur sera rétroactivement prévue au 1^{er} janvier 2024.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

3. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2023-12-428

3.1. PROJET DE RÈGLEMENT 729-2024 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 729-2024.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2023-12-429

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h 05.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024.

(Signé Dominique Forget)

(Signé François St-Amour)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier